

Fougères Communauté

La Lettre



Fougères
Communauté

/ Beaucé / Billé
/ La Chapelle - Janson
/ Combourtillé
/ Dompierre -
du - Chemin
/ Fleurigné / Fougères
/ Javené / Laignelet
/ Landéan / Lécousse
/ Le Loroux / Luitré
/ Parcé / Parigné
/ Romagné
/ Saint - Sauveur
- des - Landes
/ La Selle - en - Luitré

Décembre 2016 _____ N°59

Retrouvez les numéros précédents sur www.fougères-communauté.bzh

33 communes ^{55 210 habitants}



Notre Communauté
d'agg

au 1er janvier

2017

La Bazouge - du - Désert, Beaucé, Billé, la Chapelle
- Janson, la Chapelle - Saint - Aubert, Combourtillé,
Dompierre - du - Chemin, Fleurigné, Fougères, Javené,
Laignelet, Landéan, Le Ferré, Le Loroux, Lécousse, Louvigné
- du - Désert, Luitré, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Pailley
Romagné, Saint - Christophe - de - Valains, Saint - Georges
- de - Chesné, Saint - Georges de Reintembault, Saint - Jean
- sur - Couesnon, Saint - Ouen - des - Alleux, Saint - Marc - sur
- Couesnon, Saint - Sauveur - des - Landes, la Selle - en - Luitré,
Vendel, Villamée.



Bernard Marboeuf
Président de
Fougères Communauté

L'année 2017 sera marquée par les grandes mutations de nos intercommunalités : la naissance officielle, au 1er janvier, de notre communauté d'agglomération.

C'est donc une année placée sous les signes de la solidarité, de la confiance, de l'audace ; une année où, plus que jamais, nous réunissons nos talents au service du « bien vivre ensemble ».

Ces valeurs sont autant de forces qui soutiendront nos actions, tout au long de cette année 2017.

>>>>>>>>> A chacun de vous, j'adresse mes vœux les plus sincères, pour que cette année vous apporte, avec la réussite de vos projets, ces mêmes valeurs de confiance et de plaisir du vivre ensemble.

Dans quelques semaines, nous entrerons dans une nouvelle année. Mais au 1er janvier 2017, nous ferons plus que changer d'année. Nous entrerons de plain-pied dans une ère nouvelle : celle d'une intercommunalité renforcée, redynamisée, modernisée... une intercommunalité de nouvelle génération.

Au 1er janvier : Fougères Communauté cessera d'exister... Et c'est une « fin heureuse » car elle annonce en réalité un nouveau départ, prometteur : un mouvement de solidarité accrue entre nos communes, une dynamique de rassemblement renouvelée.

Les 18 communes de Fougères Communauté vont se regrouper avec les 8 communes de Louvigné Communauté et 7 communes issues de l'ancienne communauté du Pays de Saint - Aubin - du - Cormier, pour créer une nouvelle entité : une communauté d'agglomération construite pour augmenter notre capacité d'action sur le territoire.

Depuis 2003, date à laquelle nos communautés de communes se sont trouvées investies d'importantes responsabilités liées au développement équilibré de leur territoire, à la qualité de vie... nous avons réalisé de formidables avancées (aménagement de parcs d'activités économiques, actions en faveur de l'emploi, création de L'Aquatis, de L'Espace Aumaillerie, du réseau de médiathèques, valorisation de l'habitat...)

Ce bilan dont nous sommes fiers, renforce notre confiance au moment où nous nous engageons dans cette nouvelle aventure communautaire : nous avons déjà tant construit à 18... que ne ferons-nous pas à 33 !

La nouvelle communauté d'agglomération reprend les compétences qui relèvent aujourd'hui de la responsabilité de nos communautés de communes. Mais des compétences supplémentaires lui seront aussi confiées dans les domaines stratégiques du développement économique, de l'aménagement et de la mobilité, de l'urbanisme, de l'environnement, des services...

Dans ce nouveau périmètre communautaire, où vivent plus de 55 000 habitants, nos communes demeurent le cœur de la proximité, de la relation au quotidien... mais chacune est aussi l'élément moteur d'un même élan de convergence et de confiance. Un élan qui vise à la construction d'un espace de vie, de projets et d'actions, pôle de développement et d'attractivité à l'Est de notre département.

Le 1er janvier 2017 ouvre une page, inédite, de notre histoire communautaire. Nous en serons les auteurs, responsables et pragmatiques, confiants et solidaires.

Vers une nouvelle communauté + forte + solidaire

La Bazouge-du-Désert, Beaucé, Billé, la Chapelle – Janson, la Chapelle – Saint – Aubert, Combourillé, Dompierre – du – Chemin, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Le Ferré, Le Loroux, Lécousse, Louvigné – du – Désert, Luitré, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Romagné, Saint – Christophe de – Valains, Saint – Georges de Chesné, Saint – Georges de Reintembault, Saint – Jean – sur – Couesnon, Saint – Ouen – des – Alleux, Saint – Marc – sur – Couesnon, Saint – Sauveur – des – Landes, la Selle – en – Luitré, Vendel, Villamée.

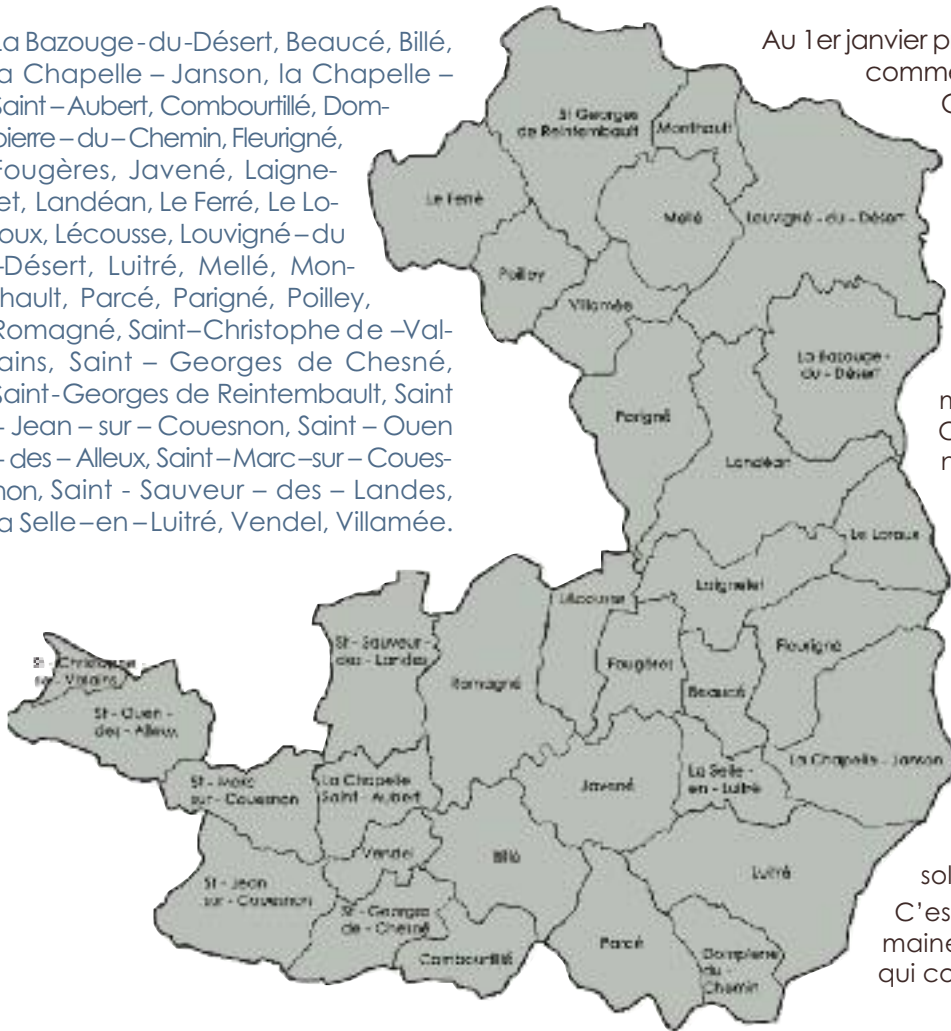
Au 1er janvier prochain, une nouvelle histoire commence !

Celle d'un pôle de développement à l'Est du département d'Ille - et - Vilaine, une communauté humaine de 55 210 habitants (33 communes) : notre nouvelle communauté d'agglomération.

Elle regroupera les 18 communes de l'actuelle Fougères Communauté, les 8 communes de Louvigné Communauté et 7 communes issues de Com'Onze (communauté de communes de Saint-Aubin du Cormier).

Bien plus qu'un simple remodelage de notre « géographie » communautaire, ce regroupement va se concrétiser par l'élargissement et le renforcement de nos champs de compétences, la mise en oeuvre de solidarités accrues...

C'est une nouvelle histoire humaine, économique, culturelle... qui commence...



1 communauté

Au 1er Janvier 2017

55 210 habitants

33 communes d'agglo

Une Communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle associe des communes au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement. Elle exerce aux lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

Pour mieux comprendre...

Une communauté d'agglomération Pourquoi ?

C'est une loi, la loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République de août 2015 - qui a donné le cadre de la construction de ce nouveau paysage communautaire.

Que dit la loi ?

Elle indique notamment, qu'à compter du 1er janvier 2017, le territoire des communautés de communes devront regrouper un minimum de 15 000 habitants.

Fougères Communauté, avec ses 41 500 habitants, dépasse déjà largement ce seuil.

La population des 4 autres communautés du Pays de Fougères se révèle par contre inférieure à ce nouveau seuil requis*. D'où, l'obligation pour elles, en tout état de cause, de mettre en oeuvre des regroupements.

* Louvigné Communauté compte 8 596 habitants, Com'Onze (communauté de Saint - Aubin - du - Cormier) 13 310 habitants, Coglais Communauté, 12 100 et Antrain Communauté, 9 300 habitants.

Fougères Communauté, de son côté, a fait le choix de s'emparer de cette opportunité pour construire avec ses voisines, un nouveau territoire, qui permette d'élargir nos «lignes d'horizon» communes et de réfléchir, ensemble, à la construction d'un pôle plus solidaire, plus homogène et plus compétitif... un pôle d'équilibre et de développement au Nord - Est du Département et de la région Bretagne...

Des 37 communes regroupées au sein des trois communautés de communes (Fougères Communauté, Louvigné Communauté, Com'Onze) : 33 avaient opté pour une fusion des 3 communautés au complet. Alors que 4 communes de Com'Onze préféraient rejoindre la communauté de Liffré.

Le Préfet a tranché : le scénario qui a fini par se dégager au terme d'une longue année de réflexion et d'échanges, est celui d'une nouvelle communauté d'agglomération regroupant 33 communes (Fougères Communauté et Louvigné Communauté, sept communes de Com'Onze). Notre nouvelle communauté regroupera plus de 55 000 habitant (la loi fixe à 50 000 habitants le seuil minimal de population des nouvelles communautés d'agglomération).

Les communautés du Coglais et d'Antrain ont fait le choix, quant à elles, de se regrouper pour former une nouvelle communauté de communes (22 communes, 21 400 habitants).



Notre nouvelle communauté d'agglomération regroupera 33 communes : par la fusion de Fougères Communauté et de Louvigné Communauté et l'adhésion de 7 communes issues de la communauté de communes du pays de Saint - Aubin - du - Cormier.

Qu'est ce qui va changer dans notre quotidien ?

Nous serons plus nombreux, sur un territoire plus étendu.

Les liens de services, d'accompagnement et d'accueil entre la communauté et les habitants resteront les mêmes...

Les services et équipements communautaires existant à ce jour dans le périmètre de la future communauté, seront tout simplement gérés et animés au 1er janvier 2017 par la nouvelle structure.

Conservatoire et école de musique, centre aquatique et école d'art... offriront les mêmes services... à un tarif unifié pour tous les habitants des 33 communes.

Les liens avec les habitants se renforceront même, puisque la nouvelle communauté d'agglomération gagnera de nouvelles compétences (transports, urbanisme...)



Le Transport : une nouvelle compétence obligatoire de la communauté d'agglomération. Au 1er janvier, la compétence Transports Urbains devient compétence de l'agglomération. Pour l'usager : cela ne change rien à ses habitudes, mais de nouvelles perspectives s'ouvrent.

Au cours de l'année 2017 la compétence sera étendue aux Transports scolaires et lignes de liaisons interurbaines

Les communautés d'agglomération se voient confier, dès le 1er janvier 2017, des

compétences

obligatoires, parmi lesquelles : le **développement économique** - y compris l'activité touristique - **l'aménagement de l'espace, l'urbanisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers, les transports publics et scolaires....**

A partir de **2020**, elles devront prendre en outre, la responsabilité de la **gestion des milieux aquatiques, de l'eau et de l'assainissement**.

La « construction » de la communauté d'agglomération se traduit par une montée en puissance, inédite, des compétences intercommunales.

D'autant qu'aux compétences obligatoires, s'ajoutent des compétences dites « facultatives » et « supplémentaires » que les communes décideront de gérer collectivement en les confiant à la communauté : **équipements culturels et de loisirs, voirie communautaire, sentiers de randonnée, protection et mise en valeur de l'environnement** (cours d'eau, bocages...)

...

Le conservatoire de Fougères Communauté et l'école de musique de Louvigné - du - Désert, deviennent des services de la communauté d'agglomération.

Déjà à la rentrée : le tarif préférentiel d'inscription au conservatoire a été étendu à tous les habitants des 33 communes.

Les actuels **équipements & services culturels**

communautaires relèveront de la compétence de la communauté d'agglomération : centre culturel Juliette Drouet & théâtre Victor Hugo, médiathèques communautaires, conservatoire de musique de Fougères Communauté et école de musique de Louvigné - du - Désert, école d'arts plastiques et galerie d'Art de Fougères Communauté, L'Espace Aumaillerie, site patrimonial de la Mine de Montbelleux.

Il en est de même pour les **équipements communautaires dédiés aux « Sports & loisirs »** tels le complexe sportif Albert Bouvet (Saint - Georges - de Reintembault), L'Aquatiss, la base de plein air de Chênédet, le centre hippique de Montaubert, le plan d'eau de Galaché.

Développement économique & emploi restent des priorités absolues

La communauté d'agglomération animera et valorisera près de 300 ha de parcs et zones d'activités, espaces dédiés à l'accueil et au développement des entreprises.

Elle poursuivra les actions d'accompagnement et d'aides à la création d'emplois et à l'implantation d'activités (bâtiments relais, dispositifs d'aide à la création d'emplois pour les entreprises...) en lien avec les dispositifs du Conseil régional.

Elle poursuivra avec son partenaire Megalis, le déploiement de la fibre et du haut débit sur le territoire.

La compétence

Habitat,

compétence obligatoire de la future communauté d'agglomération, intègre l'obligation de rattachement de l'office public d'habitat.

Fougères Habitat sera donc géré et présidé de droit par la nouvelle communauté d'agglomération.

La compétence intégrera : le **programme local de l'Habitat** sur les 33 communes, les **opérations programmées d'amélioration de l'habitat**, la **revitalisation des centres bourgs**, la gestion directe de **75 logements sociaux** construits et actuellement gérés par Louvigné Communauté sur son territoire.

La compétence intègre par ailleurs la gestion de **l'accueil des gens du voyage**.

Fougères Communauté avait d'ailleurs anticipé cette évolution sur son territoire, en prenant en charge, dès le 1er janvier 2016, l'aire d'accueil de la commune de Fougères de même que « l'aire de grand passage ».

Le transfert des compétences communautaires actuelles à la communauté d'agglomération, au 1er janvier 2017, concerne aussi des compétences spécifiques à l'une ou l'autre des trois communautés.

Par exemple : l'accueil des enfants et des jeunes en « centres de loisirs sans hébergement » ne s'inscrit pas dans les compétences de Fougères Communauté mais bien dans celle des deux autres communautés...

Cet accueil sera pris en charge par la communauté d'agglomération, au moment de sa constitution, le 1er janvier.

Cela concerne : les accueils de loisirs sans hébergement de Saint - Jean / Couesnon, Saint - Georges - de - Chesné, Saint - Ouen - des - Alleux, Louvigné - du - Désert, Saint - Georges - de Reintembault.

Il en sera de même pour la maison médicale de Louvigné Communauté.



La nouvelle organisation de la communauté d'agglo

Au 1er janvier, la communauté d'agglomération aura une existence officielle.

Les actuels conseillers communautaires représentant les 33 communes composeront le conseil des élus de la nouvelle communauté.

Il seront 55 élus titulaires et 29 suppléants.

Lors des réunions et des concertations régulières qui ont eu lieu au cours de ces derniers mois, les élus se sont accordés sur un mode de répartition des sièges au conseil de l'agglomération.

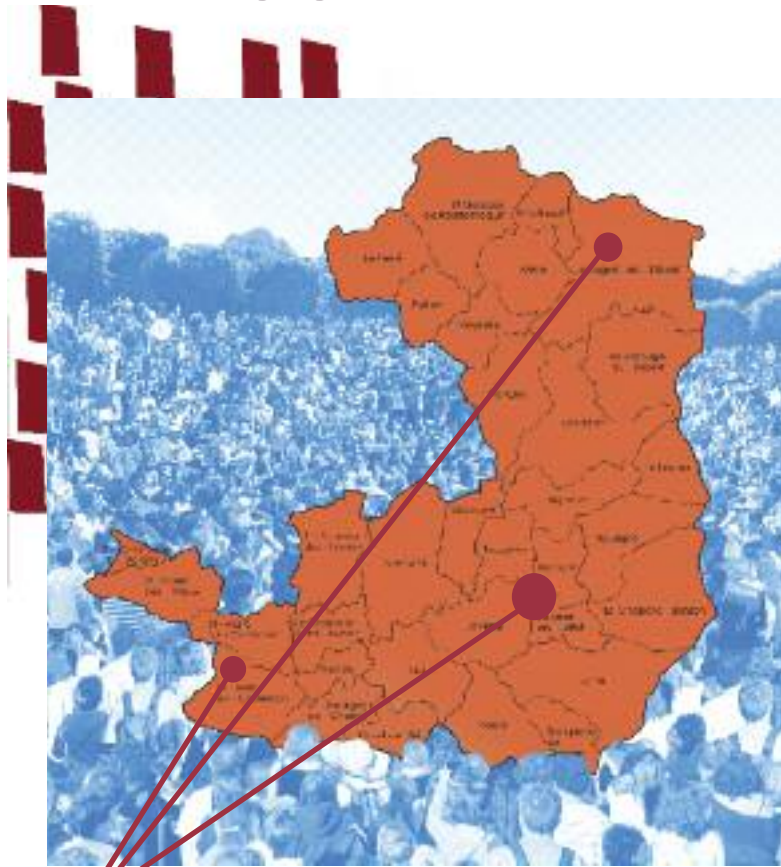
L'installation du conseil de la nouvelle agglomération est programmée pour le 16 janvier.

C'est à cette date que les élus du territoire, éliront parmi eux, le Président de la communauté d'agglo.

L'élection des vice-présidents aura lieu une semaine plus tard.

L'activité de la communauté d'agglomération (services culturels, administratifs et techniques, services liés aux loisirs et à l'animation, à l'habitat...) reposera sur une équipe de **170 salariés**.

Elle disposera d'un **budget de fonctionnement d'environ 30 millions €**



Adresse administrative... Où ?

- le siège sera installé dans les bâtiments communautaires à l'Aumallerie

Il regroupera les services : techniques et d'administration générale (développement économique, urbanisme, finances, ressources humaines, marché, informatique, coordination des services culturels et de loisirs...)

- une maison de l'agglomération sera implantée à Louvigné - du - Désert (dans les actuels locaux de Louvigné Communauté)

Ce pôle territorial regroupera les services : habitat, environnement et aménagement rural - eau, assainissement, circuits pédestres, rivières et bocages...- un point info « emploi & entreprises », un point « Enfance et jeunesse » ;

- un « espace communautaire » sera ouvert sur le territoire de Saint - Jean / Couesnon

Il gèrera une micro-crèche, un point relais « parents / assistantes maternelles », les 3 centres ALSH du territoire, un point info « emploi & entreprises », un relais administratif de l'agglo.

Les actions en faveur de l'emploi

L'économie et l'emploi resteront des compétences d'importance majeure au coeur de la future communauté d'agglomération.

Fougères Communauté - comme ses voisines - est fortement impliquée dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets et d'activités sur le territoire...

Voir :

- page 8 : l'actualité de nos parcs d'activités
- page 10 : l'inauguration de la Chocolaterie Monbana
- page 12 : l'accompagnement à l'implantation des Sports René Madrias sur le parc de l'Aumallerie
- & article ci-contre : le fonds d'aide à la création d'emploi

- Fougères Communauté participe par ailleurs, au maintien de l'emploi, par la mise en oeuvre d'aides directes : aides au projet de reconversion de la Sagem sur 3 ans (pour le maintien des emplois et la création de 130 nouveaux postes), aide à l'entreprise locale Carl Zeiss en 2014...

- elle s'inscrit dans une dynamique de réseau avec les structures, services et associations spécialisées dans l'accueil et le conseil aux entreprises (Chambre de Commerce et d'Industrie par exemple)

& Voir aussi :

- page 13 : « Initiative Pays de Fougères ».

Fougères Communauté accompagne les créateurs d'emplois

Une convention avec l'entreprise Belloir pour la créations de 3 emplois

85 créations d'emplois aidées : c'est le bilan du dispositif « aide à la création d'emplois », 4 ans après sa mise en place par Fougères Communauté,

17 entreprises, implantées dans l'une ou l'autre de nos 18 communes, ont pu en bénéficier.



La dernière convention en date a été signée, en octobre dernier entre Bertrand Chuberre directeur de l'entreprise Belloir (Carrelage & Plâtrerie) et Bernard Marboeuf, président de Fougères Communauté (notre photo : en présence de Michel Balluais, vice-président de Fougères Communauté, délégué au développement économique).

Le principe du dispositif est simple : une subvention communautaire de 2 500 € par emploi créé dans le cadre d'un projet de développement associé à un programme d'investissements (avec un maximum de 8 emplois aidés).

Dans le cas du projet de l'entreprise Belloir, cela se traduit par l'attribution d'une subvention de 7 500 € (3 emplois)

«Oui c'est incitatif, affirme Bertrand Chuberre. Sans ce dispositif, nous n'aurions sans doute créé que 2 emplois sur les 3...»



L'entreprise Belloir est spécialisée en travaux d'aménagement - décoration Carrelage et Plâtrerie des bâtiments.

Elle intervient aussi en finitions, poses de menuiseries, isolation, travaux de maçonnerie de détail...

« Notre activité repose à 70% sur l'activité Carrelage / Céramique » explique Bertrand Chuberre, actuel dirigeant de l'entreprise, implantée localement depuis 1957.

Sa clientèle est constituée par des professionnels du secteur du bâtiment (architectes, maîtres - d'oeuvre, promoteurs...), des particuliers et entreprises.

Si son secteur d'intervention s'étend sur un rayon très large (« Nous sommes appelés à intervenir jusqu'à Lille par exemple ») Bertrand Chuberre le constate : « Il existe une très belle activité en Pays de Fougères... » Cette activité est aussi bien liée à des travaux d'aménagement d'habitations qu'à des aménagements de magasins, de locaux d'entreprises : création ou entretien de continuité de service...

L'entreprise emploie aujourd'hui 21 salariés (dont 3 apprentis).

Elle souhaite conforter son assise sur le marché, optimiser l'organisation de ses équipes, aller à la conquête de nouveaux clients. Pour ce faire, elle entend développer de nouvelles stratégies liées notamment à l'organisation des équipes. Elle investit dans du matériel technique et informatique... et accompagne cette optimisation par la création de 3 emplois.

En bref

Au Forum des entreprises et des métiers

Collégiens, lycéens,
grand public... et entreprises
Se rencontrer
c'est déjà apprendre
à se connaître

Une cinquantaine d'entreprises... des dizaines de métiers représentés... des centaines de jeunes - collégiens, lycéens - et des visiteurs de tous âges... : le forum des métiers et des entreprises s'est tenu en octobre à L'Espace Aumaillerie.

Organisé par l'antenne fougeraise de la CCI St-Malo / Fougères, ce forum a notamment permis de démontrer une fois de plus la diversité des perspectives «métiers» offertes, notamment, par le secteur industriel. C'était là un de ses objectifs. Le pari semble réussi.

« Ce forum, a indiqué Michel Desrozier, président de l'antenne fougeraise de la CCI, constitue une belle affiche de notre paysage industriel. Les jeunes, en quête de formation et d'orientation, ignorent trop souvent toutes les opportunités offertes par ce secteur : concevoir, fabriquer, vendre... tant de métiers y sont représentés dans tant de secteurs différents... Il faut renforcer les liens entre l'école et l'entreprise, dans le secteur industriel mais aussi dans le secteur agricole, celui des services... Il faut apprendre à mieux se connaître.»



L'actualité de nos parcs

Nos 4 parcs d'activités : occupés à 80%

Les actions en faveur de l'emploi portent leurs fruits comme en attestent les taux d'occupation de nos parcs d'activités. Les 240 ha, sont aujourd'hui occupés à 80%, par près d'une centaine d'entreprises (regroupant plus de 2 000 emplois) : à Plaisance (sur la commune de St-Sauveur des Landes), à La Meslais (Lécousse), à La Grande Marche (Javené), et à L'Aumaillerie (La Selle - en - Luitré).

Le parc de **la Grande Marche** - 15 ha - ouvert en 2010 : accueille notamment Bioagropolis (250 chercheurs, biologistes, vétérinaires...), le siège et le centre de formation de l'antenne fougeraise de la CCI St-Malo / Fougères (+ de 300 étudiants).

Le parc de **L'Aumaillerie** - 130 ha - regroupe environ 60 entreprises (autour de 1 200 emplois) à dominante industrielle.

Le **parc d'activités de Plaisance** a été créé en 2003, par Fougères Communauté, en façade de l'autoroute des Estuaires (A84). Aux 35 ha du départ, se sont ajoutés, en 2013, 30 ha aménagés dans le cadre d'une première extension (+ 30 ha) en 2013.

Le taux d'occupation et les projets en cours démontrent l'attractivité du parc, relié directement à l'autoroute par une bretelle d'accès.

Fougères Communauté se prépare à lancer une étude portant sur un nouveau projet d'extension.

Il y a moins de 4 ans, Fougères Communauté ouvrait à la commercialisation, le tout nouveau **Parc de La Meslais** (25 ha, route de St-Malo).

Dédié pour l'essentiel à des projets artisanaux et de services, le plus récent des parcs communautaires accueille aujourd'hui 7 entreprises et 2 projets y sont en cours de réalisation.



Parc de La Meslais





Parc de Plaisance

- 1 - Chocolaterie Monbana
- 2 - Freinage PL Service
- 3 - Fougères Test Poids Lourds
- 4 - Heude Bâtiment
- 5 - BGI
- 6 - Eiffage Construction (Bâtiment relais)
- 7 - LM Diffusion
- 8 - Aussant
- 9 - Lemée TP
- 10 - AS24
- 11 - Disgroup
- 12 - Extension Disgroup
- 13 - Transports Groussard
- 14 - Ouestmin
- 15 - Transports Gelin

Entreprises en activités

En cours d'implantation ou extension (construction, achat de parcelle...)



Dernière entreprise sortie de terre à Plaisance, la Chocolaterie Monbana a choisi Fougères Communauté pour développer son activité. Voir page suivante.



Le parc d'activités de Plaisance

- 64 ha - accueille aujourd'hui 11 entreprises regroupant près de 350 emplois.

La Chocolaterie Monbana (dont le siège est situé à Ernée) y a ouvert son nouveau site de production en septembre dernier (43 salariés, avec création prévue d'une trentaine d'emplois d'ici à 3 ans).

Deux projets sont en cours de réalisation dans les secteurs de l'agro-alimentaire (Ouestmin) et du Transport (Gelin).

La société Disgroup y projette une extension.

Deux autres projets d'acquisition sont par ailleurs en cours de discussion.



- 1 - Dépôt Librairie
- 2 - SURF
- 3 - Etablissement Pommereul
- 4 - Imprimerie Labbé
- 5 - Garage Central
- 6 - HLvet clinique vétérinaire
- 7 - MSA
- 8 - Clinique vétérinaire des Marches de Bretagne
- 9 - Lacteus

Parc d'activité communautaire de Plaisance, une La Chocolaterie Monbana

Inauguré le 23 septembre dernier, sur le parc d'activités de Plaisance, le nouveau bâtiment de la Chocolaterie Monbana s'étend sur 6 300 m².

Il comporte deux unités :

- une unité de production sur 3 niveaux : un 1er niveau dédié aux locaux techniques, un 2^e aux activités de stockage, dosage et conditionnement - 12 m de hauteur - et un 3^e niveau qui accueille l'activité « mélange des produits ».

- une unité correspondant aux bureaux, locaux sociaux et salle de formation (reliée par galerie à l'unité production).



La consolidation de son positionnement sur le marché porteur des « poudres » (boissons froides et tièdes, produits diététiques et énergétiques, sucrés, salés) constitue le nouveau challenge de la Chocolaterie Monbana.

L'entreprise qui a déjà imposé sa marque sur le marché des chocolats moulés (fabriqués à Colmar) comme sur celui des « chocolats à croquer » et d'accompagnement (produits au siège de Ernée) a choisi Fougères Communauté pour cette nouvelle étape de son développement.

« Notre ambition, déclare Yves Guattari, PDG de l'entreprise familiale qui vient de fêter ses 80 ans, est de maintenir le temps d'avance que nous avons, sur le segment du chocolat en poudre grâce à du matériel de pointe et une capacité de production accrue ».

Et les conditions se trouvent en effet réunies à Plaisance :

« Capacité accrue » : le nouveau site sorti de terre à Saint Sauveur des Landes est calibré pour une production de 5 000 tonnes / an (le double de la production actuelle).

Le terrain de 2,5 ha sur lequel l'entreprise a implanté son bâtiment - 6 000 m² construits par Fougères Communauté - lui assure par ailleurs une bonne réserve foncière pour de futures extensions.

« Matériel de pointe » : l'activité au coeur du nouveau site s'appuie sur des technologies innovantes (issues de la pharmacologie), un processus de fabrication et un circuit de "marche en avant" à la hauteur des exigences qualité / efficacité de l'entreprise.

Le site intègre par ailleurs un département de Recherche et de Développement et un centre de formation pour les clients professionnels de la chocolaterie.

nouvelle enseigne pour un territoire mobilisé

na : un «plein d'énergies locales»



Nos photos : Un process «marche en avant» rigoureux à chaque étape de fabrication et appuyé sur des technologies de pointe.

Monbana occupe actuellement 60% du marché du chocolat poudre. Plus d'un chocolat sur deux servis en restauration porte sa marque. Mais la chocolaterie se positionne aussi sur le secteur de la diététique (poudres hyperprotéinées, hypocaloriques, compléments alimentaires, substituts de repas...)

L'activité de l'entreprise repose sur 3 sites de production (Ernée, Colmar, Saint - Sauveur - des - Landes) lesquels emploient au total 285 salariés. Le site de Plaisance accueille les 40 salariés de l'unité de production «poudres» précédemment implantée à Landivy. A terme, le développement de l'activité à Plaisance devrait générer la création d'une trentaine d'emplois.

La chocolaterie fabrique 550 millions de tonnes annuelles de napolitains et turbinés. 2 500 tonnes de produits poudre.

Son chiffre d'affaire s'élève à 44 millions €. 20% en sont réalisés à l'exportation (vers 52 pays).

5,7 millions € : c'est l'investissement immobilier réalisé par Fougères Communauté pour la construction du nouveau site de production de la Chocolaterie Monbana, à Plaisance (Saint - Sauveur - des - Landes).

Fortement mobilisée sur le projet, la communauté de communes a, par ailleurs, pris en charge la maîtrise d'ouvrage du chantier de construction du bâtiment.

Un chantier qui a mobilisé 16 entreprises locales et régionales.

Les 5,7 millions € d'investissements immobiliers pris en charge par Fougères Communauté seront remboursés dans le cadre d'un crédit bail sur 15 ans.

« **Ce site est exemplaire,** a déclaré Bernard Marboeuf, président de Fougères Communauté.

Exemplaire par ce qu'il démontre de l'intérêt de chacun à travailler avec les autres. Exemplaire par ce qu'il témoigne de ce que nous avons tous à gagner par la mise en commun de nos intelligences, de nos compétences et de nos moyens. »

Les investissements, liés au process industriel, engagés par l'entreprise, ont, par ailleurs bénéficié d'un accompagnement financier de la Région

Bretagne (subvention de 238 000 € et avance remboursable de 500 000 €), du Département (subvention de 150 000 €) et de Finéa35 (subvention de 56 000 €)



« L'esprit d'équipe »... c'est aussi la mobilisation des acteurs du territoire pour l'économie et l'emploi. Lors de l'inauguration du site : de gauche à droite, Dominique Renault, directeur de la Chocolaterie, Bernard Marboeuf, président de Fougères Communauté, Loïc Chesnais-Girard, vice-président de la Région, Jean-Luc Chenut, président du Département, Fabien Martorana, sous-préfet de Fougères - Vitry, Yves Guattari, pdg de l'entreprise.

Parc d'activité communautaire de L'Aumallerie

Une rampe locale de lancement

pour les Transports René Madrias

Sur le parc communautaire d'activités de l'Aumallerie, les Transports René Madrias « arriment », à l'ouest de l'hexagone, une nouvelle « rampe de lancement » pour leur activité : le stockage et le transport frigorifique de produits périssables pour le compte des grands distributeurs.

L'entreprise corrézienne dont le siège est basé à Ussac, compte par ailleurs 4 autres sites à Dieppe, Strasbourg, Vendin Le Viel (Nord), Coussac Bonneval (Haute - Vienne).

Le site de l'Aumallerie dont elle vient de se porter acquéreur renforce son maillage national.



L'ancrage de l'entreprise corrézienne en terres fougérais n'est pas dû au hasard... mais à la conjugaison d'opportunités que la société a su saisir pour conforter sa présence et le rayonnement de son activité sur l'Ouest de la France.

« Nous sommes arrivés en 2 000, rappelle Florent Condamine, membre du comité de direction, directeur des opérations. Nous voulions développer notre activité en Bretagne et recherchions un site d'implantation autour de Rennes / Laval.

Nous avons trouvé un site provisoire (la « flotte » de départ est alors limitée à 2 - 3 camions) avant de saisir l'occasion d'un site logistique qui se libérait à la location : les entrepôts frigorifiques Sofrica, sur le parc d'activités de l'Aumallerie. Lorsque, en 2015, Sofrica s'est déclaré vendeur... nous nous en sommes portés acquéreurs... »

Lorsque l'entreprise a décidé l'acquisition du site de l'Aumallerie, des aménagements et des adaptations s'avéraient nécessaires : il a fallu redessiner l'espace, définir et mettre en oeuvre un certain nombre de solutions liées à des problèmes d'équipements, d'organisation des lieux... C'est là que la communauté de communes s'est fortement impliquée aux côtés de l'entreprise : en facilitant ses démarches, en trouvant des solutions et en les mettant concrètement en oeuvre (déplacement d'un parking, aménagement d'une réserve incendie mutualisée avec les entreprises voisines...)

Ce partenariat a trouvé son aboutissement en octobre dernier : avec l'inauguration officielle du nouveau site.

Belle opportunité pour l'entreprise qui se donne ainsi les moyens de répondre à l'attente, appuyée, de ses gros clients, bretons notamment : la consolidation d'une offre de prestation complète « transports et solution de stockage ».

Le site de l'Aumallerie dispose d'une capacité de stockage de 6 500 tonnes de produits surgelés, de 1 000 tonnes de produits secs...

« Notre taux de remplissage est de 100% » indique l'entreprise dont la flotte locale est aujourd'hui composée de 30 semi-remorques. « Nous avons la réserve suffisante pour accueillir 50 véhicules... »

Le site fougérais qui employait 50 salariés en 2015, en compte aujourd'hui 70.

Les Transports René Madrias se sont tracés, à l'Aumallerie, une ligne d'avenir qui suit la trajectoire d'un développement linéaire et continu.

Le site fougérais emploie 70 salariés et dispose d'une flotte de 30 semi-remorques, avec une capacité de stockage de plus de 7 500 palettes (surgelés et produits en carton).

Le secteur du transport se porte bien en Fougères Communauté. L'activité de nos parcs d'activités en témoigne : sur le parc de Plaisance, à deux pas des Transports Groussard - situés en façade d'autoroute - l'entreprise Gelin aménage une nouvelle plateforme logistique sur une parcelle de 6 ha.

Sur le même parc, la croissance de l'entreprise Disgroup (centrale d'achat - 51 adhérents - et livraison de produits destinés à l'industrie alimentaire) se traduit, elle - aussi, par une extension (+ 15 000 m² acquis auprès de Fougères Communauté).

Localement, l'activité Transports compte encore avec l'entreprise Rallu (dont le siège est implanté à Fougères)... et la société René Madrias qui vient d'inaugurer ses nouveaux bâtiments sur le Parc communautaire de l'Aumallerie.

« Initiative Pays de Fougères »

La 100^e charte de parrainage signée à Combourtillé

Prêts à taux zéro, parrainage personnalisé... le « contrat » qui unit la plateforme associative « Initiative Pays de Fougères » au porteur de projet est basé sur la confiance, la « bonne intelligence »...

Grâce à cet accompagnement, inscrit dans la durée, plus de 90% des créations- reprises s'inscrivent dans la pérennité. >>>>>>>>>> La plateforme mode d'emploi : lire page suivante >>>>>>>>>>



Dernière des conventions en date : celle signée, le 12 octobre, à Combourtillé, entre Jérôme et Hugo Bouvet - repreneurs de l'entreprise familiale de maçonnerie - et « Initiative Pays de Fougères ». Sur la photo: la famille Bouvet (à gauche) et l'équipe des salariés.

16 ans d'existence, plus de 400 projets de création - reprise d'activités soutenus, accompagnés... et concrétisés : l'action de « Initiative Pays de Fougères » a contribué à créer ou maintenir plus de 800 emplois.

Comment ? Par l'attribution de prêts à taux zéro mais aussi par un service de parrainage personnalisé.

La 100^e charte de parrainage a été signée, en octobre dernier, à Combourtillé, dans l'entreprise de maçonnerie de Hugo et Jérôme Bouvet.

Les deux jeunes repreneurs entendent pérenniser et développer l'activité de l'entreprise familiale qui emploie 10 salariés.



L'entreprise de maçonnerie Bouvet est restée une « affaire de famille » depuis sa création en 1948.

Représentant de la 4^e génération, Jérôme et Hugo Bouvet en ont repris les rênes.

Les deux frères se sont préparés à cette reprise. Par une formation mais aussi en saisissant les opportunités offertes par les aides financières et le parrainage proposés par la plateforme.

La reprise se fait à deux et dans un cadre familial mais pour chacun il s'agit aussi d'une aventure personnelle : à chaque frère son « Parrain ». Deux bénévoles de Initiative Pays de Fougères, Bernard Gaudin et René Tricot, apporteront leur expertise, leurs conseils...

L'entreprise est spécialisée dans les travaux de maçonnerie traditionnelle, gros œuvre, béton armé, maçonnerie pierre... en construction neuve, rénovation... de logements individuels ou collectifs, bâtiments industriels...

>>> « Initiative Pays de Fougères »

... suite

La plateforme... mode d'emploi

Par l'attribution de prêts à taux zéro, la plateforme permet aux porteurs de projet (création ou reprise d'activité) : de consolider leurs fonds propres, d'assurer leur fond de roulement, de conforter leur crédibilité auprès des banques.

Mais l'intervention d'Initiative Pays de Fougères s'inscrit aussi dans la dimension «aventure humaine» propre à chaque projet : par une offre de parrainage personnalisé, elle permet au créateur de s'appuyer, dans le cadre d'une relation privilégiée, sur l'expérience d'un «coach» (professionnel en activité ou retraité)

Comment ça marche ?

1ère étape :

le montage du dossier de création, reprise d'activité.

Dès cette étape, le candidat à la reprise ou à la création d'activité peut bénéficier de l'aide des professionnels de la plateforme mis à disposition par l'antenne fougèraise de la CCI St-Malo / Fougères.

2è étape :

l'agrément

Le dossier, une fois constitué, sera soumis au comité d'agrément de la plateforme : l'avis en sera positif 9 fois sur 10.

3è étape :

l'accompagnement

Le candidat entrepreneur bénéficiera alors d'un suivi assuré par un conseiller consulaire et d'un parrainage personnalisé (un parrain - professionnel ou retraité - qui lui fera profiter de son expertise et de son expérience)...

Le « filleul » pourra accéder aux prêts d'honneur à taux zéro attribués par la plateforme (remboursable sur 2 à 5 ans et pouvant aller jusqu'à 25 000 €).

A ce prêt peuvent s'ajouter des prêts complémentaires : dont celui constitué grâce à l'intervention des communautés de communes.

Voir encadré ci-contre>>>>>>>>>>

Aider les créateurs d'activités et d'emplois dans nos communes

Un geste supplémentaire avec Fougères Communauté

Il y a un an, Fougères Communauté confirmait son engagement auprès de « Initiative Pays de Fougères » en lui attribuant une aide de 100 000 € sur 3 ans.

Cette aide est destinée à abonder un fonds de prêts complémentaires accordés aux « filleuls » de la plateforme qui créent - ou reprennent - une activité dans l'une des 18 communes de la communauté.

Un an plus tard : 20 entrepreneurs soutenus par la plateforme, pour un projet implanté sur le territoire communautaire, ont bénéficié de cet apport complémentaire.

57 300 € ont ainsi été distribués au profit de 9 créations d'activité, 8 reprises, 1 projet de développement et 2 projets de transition.

Ces nouvelles activités s'inscrivent dans les secteurs du commerce et de l'artisanat de l'alimentaire, du bâtiment, de l'automobile, du service à la personne... sur différentes communes (Fougères, Luitré, Lécousse, Combourtillé, Landéan, Romagné...)



©Atelier photo - JL Barbelette Fougères
Signature en septembre 2015 de la convention « prêt d'honneur complémentaire » entre Jacotte Dupont - Labbé, présidente de la plateforme et Bernard Marboeuf, président de Fougères Communauté.

Pour toute information concernant la plateforme, « Initiative Pays de Fougères » : **Linda Neveu - antenne fougèraise CCI St - Malo / Fougères - Parc d'activités communautaire de la Grande Marche - rue Claude Bourgelat - 35133 Javené / Tél : 02 99 94 75 98 / ipf@saintmalofougeres.fr**

Votre habitat

Des conseils gratuits

L'architecte conseil

Vous avez un projet immobilier (construction, rénovation, agrandissement...) : l'architecte conseil vous aide à mûrir et démarrer votre projet. Il vous apporte conseils et informations sur les règles d'urbanisme, les procédures et démarches avant lancement des travaux...

Ce service est gratuit. .

Fougères Communauté et le Département financent ce service à l'intention des habitants des 18 communes.

Il suffit de prendre rendez-vous : permanences le vendredi après-midi ou le samedi matin.

Vous serez reçus par l'architecte conseil, Marie-Jeanne Guillem dans les locaux de Fougères Communauté (parc d'activités de l'Aumailerie)..

Pour fixer votre rendez-vous, appeler le : 02 99 94 50 34

(standard de Fougères Communauté).

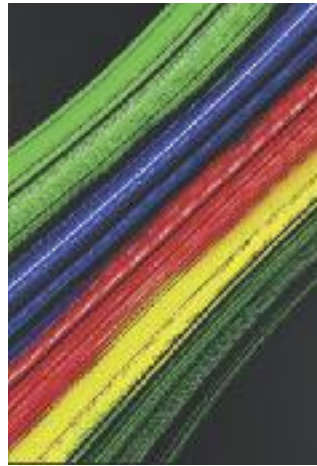
Il est conseillé, à l'occasion d'un premier rendez-vous, de vous munir de tous les documents en votre possession (documents d'urbanisme, photos, plans parcellaires...) Une visite sur le site peut être envisagée dans un second temps.

Le conseiller de l'ADIL

Projet d'accession à la propriété, d'investissement locatif, travaux d'amélioration des performances énergétiques, relations propriétaires - locataires... L'ADIL 35 offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales relatives à l'habitat et au logement.

Une juriste assure une **permanence sans rendez-vous - 36 rue de Nantes à Fougères - tous les jeudis de 9h45 à 12h15** (sauf pendant les vacances scolaires).

La fibre optique arrive sur les communes de Beaucé, La Selle - en - Luitré et Javené



Les agglomérations sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés. C'est le cas de la ville de Fougères par exemple.

En dehors des agglomérations, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit.

La maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90% du territoire breton et 60% de la population.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, les Départements et les Communautés de communes.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de Beaucé, La Selle-en-Luitré et Javené se terminent sur certains secteurs où 885 logements et locaux d'entreprise... sont désormais raccordables.

Ces foyers ont la possibilité aujourd'hui de bénéficier de débits de connexion à Internet équivalents à ceux des grands agglomérations.

Les particuliers, entreprises... situés sur ces zones peuvent contacter leur fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement proposées et profiter d'un accès internet à très haut débit.

La première étape consiste à vérifier si le logement est éligible grâce au service disponible à l'adresse suivante : <http://www.thdbretagne.bzh/pratique/serveur-deligibilite/>

> Si le logement se situe dans un immeuble collectif éligible : le raccordement à la fibre doit être validé en assemblée générale de copropriété, si cela n'a pas été fait au préalable ;

> Si le logement est une habitation individuelle éligible : il convient de contacter un fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

Fougères Communauté participe à hauteur de 380 475 € au déploiement de la fibre sur ce secteur.

En 2015, c'était à Le Loroux et Fleuriigné que l'arrivée du Haut débit avait permis d'améliorer le service auprès de 150 abonnés (+ une vingtaine sur le territoire limitrophe de Laignelet).

Des conseils, des aides financières

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Mise en oeuvre par Fougères Communauté, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat permet aux propriétaires privés d'accéder, sous certaines conditions, à des aides et subventions pour l'amélioration et la réhabilitation de leurs logements (habités ou mis en location).

Pour rencontrer un conseiller :

Fougères Communauté a confié au CDHAT l'animation et le suivi de l'opération.

Rendez-vous à la permanence du CDHAT, 36 rue de Nantes à Fougères. Le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h.

Renseignements : 02 99 28 46 50.



À L'Aquatis :

60 « tops départ » activités à la semaine...



Jardin aquatique et bébé nageur



L'Aquadance :
une nouveauté de la dernière rentrée.



L'Aquabodymix :
une activité créée en 2015.

On sait à quel âge on y entre pour sa 1ère activité... On ne sait pas quand on s'arrêtera : activités pour les plus jeunes dès l'âge de 12 mois, apprentissages enfants et adultes, activités fitness pour tous et à tous les rythmes, séances pour personnes à la retraite...

« Nous notons une demande croissante des activités liées à l'aquafitness, témoigne Vincent Osmont, directeur du centre aquatique de Fougères Communauté. Nous nous adaptons en permanence... »

S'adapter, en langage « aquatissien », c'est d'abord développer et aligner les créneaux horaires des activités les plus demandées aux besoins des abonnés (horaires en soirée, créneaux sur le samedi par exemple...)

Pour l'Aquagym qui reste l'activité la plus demandée, L'Aquatis propose jusqu'à 20 groupes (de 28 personnes)... 20 créneaux horaires.

Mais s'adapter, c'est aussi être à l'écoute du public et réactualiser la nature des activités.

Ainsi, le succès rencontré par les soirées « aquaparty » - organisées au départ comme des événements ponctuels - a-t-il incité L'Aquatis à enrichir son « catalogue » permanent en y inscrivant l'activité Aquadance. Dès son ouverture, en septembre dernier, le groupe - 30 personnes - a affiché « complet ».

Inscriptions en janvier pour commencer en février

Les groupes activités se constituent sur une période de 5 mois : les inscriptions concernent donc d'une part la période septembre - janvier et de l'autre, la période février - juin.

Pour la prochaine période qui démarre en février, les inscriptions sont à prévoir en janvier.

Aquatonic, Aquagym, Aquados, Aquadance, Aquabodymix, Aquapalming... et aussi : cours d'apprentissage pour enfants et adultes, familiarisation et cours anti-aquaphobie, bébés qui « nagent », séances pour personnes retraitées et pour futures mamans...

Depuis son ouverture en 2010, L'Aquatis n'a cessé d'étoffer, de diversifier, son offre d'activités encadrées : les activités des 1ères heures ont largement développé leur gamme de créneaux horaires tandis que de nouvelles pratiques se créent régulièrement pour répondre aux goûts du jour et aux intérêts des publics les plus divers.

Chaque semaine,
L'Aquatis
accueille

60 groupes
d'activités
encadrées :

950 inscrits

>>>>> Par ailleurs

L'Aquatis enregistre environ 174 000 entrées annuelles, liées à la fréquentation « grand public ».

Le centre aquatique accueille en outre 43 000 scolaires (sur des créneaux horaires dédiés) tandis que 21 600 entrées sont liées à « l'hébergement » d'activités proposées par les clubs sportifs (cfn et subaquatique club).

La fréquentation suit une ligne croissante continue (entrées « grand public » et inscriptions aux activités).

Abonnements >>>>>>

Du côté >>>>>>>>

des médiathèques

>>>>>> Nos activités >>>>>>>>>>>>

>>>>>> Enfants >>>>>> Adultes

Bébés nageurs (12 - 36 mois)

- samedi - 10h30 - (30 mn)

Familiarisation pour les petits

(3 - 5 ans)

- samedi - 11h15 - (45 mn)

Pré-apprentissage

(à partir de 6 ans)

- mercredi 13h45 - (45 m)

Apprentissage

à partir de 7 ans

- lundi 17h30 (2 groupes)
- mardi 17h45 (2 groupes)
- mercredi 14h45 - 15h45 - 18h
- jeudi 17h30

Cours à l'année :

les lundi, mercredi et jeudi

Cours au semestre : le mardi.

Prochain semestre :

du 1er février à fin juin.

Approfondissement

- vendredi 17h45

Stages d'approfondissement

- 1 semaine pendant les petites vacances scolaires



Enseignement / Leçons

Apprentissage

- lundi - 20h15
- mercredi - 19h

Approfondissement

- lundi - 19h15
- mardi - 20h

Anti-Aquaphobie

- jeudi - 18h30

Retraités

- mardi - 16h30
- Apprentissage & approfondissement

AQUAForme, AQUAfitness

Aquagym

Au choix : en petit ou grand bassin

En petit bassin :

- lundi - 12h - 15h - 16h15 - 18h15
- mardi - 12h - 13h
- jeudi - 11h45 - 12h45 - 16h15 - 17h15 - 18h15 - 19h15
- vendredi - 12h - 13h - 16h30

En grand bassin :

- lundi - 16h - 20h15
- mardi - 17h30
- vendredi - 12h15

Aquatonic

- vendredi - 19h30
- samedi - 9h

Aquabodymix

- lundi - 17h15 - 18h30 - 19h30 - 19h30 - 19h
- mardi - 12h15 - 13h15 - 16h30 - 17h30 - 19h
- mercredi - 19h
- jeudi - 16h15 - 17h15 - 18h15
- vendredi - 12h30 - 16h45

Aquapalming

- vendredi - 15h45

Aquados

- lundi - 18h

Aquadance

- mardi - 20h15 - (45 mn)

Futures mamans

- lundi - 19h15



En accès libre pour toute consultation (ouvrages, presse, cd audio, jeux...) sur place, les médiathèques proposent aussi des abonnements à l'année qui vous permettent d'emprunter des documents pour en profiter chez vous.

Le réseau des médiathèques de Fougères Communauté repose sur 16 médiathèques : La Clairière et 15 médiathèques de proximité dans les communes.

Sur place ou à emprunter...

Dans toutes les médiathèques, l'entrée est libre et gratuite : à tous ceux qui veulent venir consulter des ouvrages sur place, profiter des postes informatiques, assister aux différentes animations (voir page suivante)... Mais on peut aussi s'abonner...

Pourquoi s'abonner ?

L'abonnement permet d'emprunter des ouvrages, revues mais aussi, pour les médiathèques qui le proposent : cd, dvd, jeux de sociétés...

8 000 ! C'est le nombre d'abonnés inscrits sur l'ensemble du réseau des 16 médiathèques du réseau de Fougères Communauté. 1 habitant sur 5.

L'abonnement est gratuit

dans les médiathèques de proximité (Beaucé, Billé, Combourtille, Dompierre - du - Chemin, Fleurigné, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Luitré, Parcé, Parigné, Romagné, Saint - Sauveur - des - Landes).

A La Clairière, il est gratuit pour tous jusqu'à 18 ans. Il est de 4 € / l'année pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans, pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (sans condition d'âge, sur justificatif), les étudiants...

Il est de 12 € pour les plus de 26 ans.

L'abonnement permet d'emprunter 12 documents pour une durée de 4 semaines.

>>> Infos / activités / horaires / tarifs :

www.fougères-communaute.bzh ou à l'accueil de L'Aquatiss

/ 02 23. 51 35 10 / aquatiss@fougères-communaute.bzh

Dans les médiathèques

On lit, on écoute, on parle, on joue... on se rencontre

De nombreuses animations sont proposées, toute l'année, sur l'ensemble du réseau aux jeunes et aux petits, aux ados et aux adultes... : concours de jeux vidéo, accueil d'auteurs / illustrateurs, ateliers, projections, spectacles... adaptés à chacun.



Si le livre y occupe toujours une place «d'honneur», nos médiathèques se sont ouvertes à de nouveaux usages... se dessinant un nouveau visage (notre photo : atelier masques à la Clairière.)

On ne le répètera jamais assez : pas besoin d'être abonné pour en profiter.

L'entrée est toujours libre dans les médiathèques (l'abonnement est nécessaire seulement pour pouvoir emprunter des ouvrages, des cd, des jeux... à emporter chez soi - voir page précédente).

Lire le journal ou consulter une revue, écouter un cd (dans les médiathèques qui disposent de bornes d'écoute), jouer sur console (c'est possible par exemple à Fougères et Luitré), utiliser un poste informatique (La Clairière dispose de 12 postes informatiques connectés à internet en accès libre et gratuit)... Tous ces services font partie de l'accueil en médiathèque.

Toutes les médiathèques proposent par ailleurs et tout au long de l'année des rendez-vous : mini-concerts, projections, discussions, spectacles vivants... où chacun est invité à venir et participer.

>>>> Pour tout savoir sur les rendez-vous de La Clairière et des autres médiathèques :

mediatheques.fougères-communauté.bzh

ou retrouvez nos dates dans l'agenda du site de Fougères Communauté :

www.fougères-communauté.bzh

Quelques - uns de nos prochains rendez-vous

Kiff'O Lire (c'est 4 rendez-vous annuels proposés par les médiathèques pour échanger entre lecteurs et avec les bibliothécaires, les coups de coeur des uns et des autres, offrir ses propres conseils de lecture).

Le prochains Kiff'O Lire : aura lieu Mardi 6 décembre, à 20h30, à la médiathèque de Beaucé. C'est gratuit.

Vente de livres à La Clairière : samedi 10 décembre, en partenariat avec le centre social de Fougères : bd, albums, livres... déclassés. A petits prix.

A partir de 10h



Spectacle à La Clairière :

mercredi 21 décembre à 11h. Pour les petits, à partir de 2 ans. Sur réservation («La Clairière» : 02 23 51 10 90) . C'est l'histoire d'une petite poule rousse...



Médiathèque de **Javené** : **mercredi 21 décembre**, animations autour de Noël (calèche, vin chaud, lectures et quantités de bonnes surprises...)

Récré - Conférences avec l'école d'arts plastiques Fougères Communauté

Médiathèque de Lécousse, vendredi 27 janvier à 18h (durée : 45 mn) - L'art s'évade hors des musées : sur les murs, dans des boîtes, des valises... Un voyage à travers l'art, à portée de tous.

Médiathèque de Parigné, vendredi 10 mars à 18h (durée : 45 mn) - Pourquoi les tableaux de tonton Paul ne sont-ils pas au musée du Louvre ? Qu'est-ce qu'une oeuvre d'art ? (parcours de la Renaissance à aujourd'hui).

Nos médiathèques : Du nouveau sur le réseau...

Fougères Communauté, au fil des ans, est intervenue sur les différents équipements et bâtiments de son réseau de médiathèques pour en améliorer le confort et les conditions d'accueil.

Outre la médiathèque La Clairière - implantée à Fougères - le réseau repose sur 15 médiathèques de proximité... et n'a eu de cesse de s'étoffer : une nouvelle médiathèque en cours d'achèvement à Combourtille, une extension réalisée à Parigné en 2016, des médiathèques toute neuves à Billé et Beaucé en 2014, à Landéan et à Lécousse en 2011, une création à St - Sauveur - des Landes en 2010...

>>>>> A Combourtille >>>

le nouveau bâtiment de la médiathèque - 130 m², de plain pied - est implanté au centre de la commune, à deux pas du terrain multi-sports, de l'aire de jeux pour enfants et d'une future maison des assistantes maternelles. La précédente bibliothèque - 50 m², aménagés dans l'ancien presbytère - était devenue trop exigüe.

>>>>> A Parigné >>>

A Parigné, la médiathèque, ouverte en 2007, avait besoin de repousser ses murs pour gagner en espace d'accueil et de circulation : une extension de 50m² a été construite «côté jardin».

C'est une construction de bois qui dessine une pièce nouvelle, tout «d'un tenant».

Fougères Communauté a investi 80 000 € dans cette extension (le Département attribuant son soutien financier à hauteur de 20 970 €).

— Une nouvelle médiathèque à Combourtille



La future médiathèque de **Combourtille**
(Architecte : Laurent & associés).

Le chantier est en cours ! Il représente un investissement de 163 000 € pour Fougères Communauté et bénéficie d'un soutien financier du Département de 41 940 €. Une aide de l'Etat de 71 394 € est par ailleurs attendue au titre du fonds de soutien à l'investissement public.



La Galerie d'Art jusqu'au 10 décembre / Street Art

Du Street Art... exposée en Galerie !

Et pourquoi pas de l'air en bouteille ?

Peut-être la démarche a-t-elle de quoi étonner au premier abord : le Street Art, n'est-il pas « l'Art de la Rue »... l'art de la fresque ou du signe discrètement distillé à l'air libre dans nos paysages urbains (murs et palissades, trottoirs, panneaux de signalisation...)

Oui mais... le Street Art est aussi une démarche d'artistes qui travaillent leur création en atelier (dessins préparatoires, originaux, pochoirs, sérigraphies...) ou qui en conservent la trace par l'édition - par exemple - de photos à tirages limités...

De plus en plus, ils empruntent cette passerelle qui conduit des murs et « musées » à ciel ouvert de la rue - leur espace historique et « naturel » - aux « intra muros » des Galeries...

Le Street Art - dont l'un des caractères est de ne pas se laisser enfermer dans un « genre » - n'en perd rien de son « âme » pour autant.

L'exposition de la Galerie Albert Bourgeois en témoigne : elle dessine comme sur une grande « fresque », l'histoire et l'évolution d'un mouvement artistique né dans les années soixante et qui n'a cessé, depuis lors, de révéler toute la variété de ses talents et de ses techniques (originaux de petites dimensions, tirages photos d'oeuvres monumentales, pièces préparatoires...) : un art urbain - « street art » et « post-graffiti » - qui s'affiche le plus souvent comme une remise en question de nos sociétés... Un art ouvert dans son discours comme dans sa forme.

Cette exposition : c'est à un collectionneur qu'on la doit et à sa rencontre avec les responsables de la Galerie d'Art de Fougères Communauté.

Toutes les oeuvres présentées sont issues de la collection de Nicolas Laugero Lasserre, un passionné, commissaire d'expo spécialiste de l'art urbain...

Les créations présentées à Fougères figurent parmi les plus belles pièces de sa collection.

On y trouve la marque du « Top 5 » de l'art urbain : Banksy (et son faux billet de 10 £ « Banksy of England » à l'effigie de Lady Die), une mosaïque originale du Français Invader, un « tirage » limité du français JR (portraitiste du quotidien en dimension monumentale) et Shepard Fairey (auteur de la célèbre affiche d'Obama et de « Obey »), l'italien Blu...

Mais on y découvre aussi des oeuvres signées Ernest - Pignon - Ernest, Miss Tic, Jacques Villeglé, Jeff Aérosol... des précurseurs qui ont « assis » la notoriété du Street Art « à la française »...

Années 60 - 86 - 2010 et suivantes... générations des Zevs, Roa, Ludo, Jo-none... l'exposition nous révèle à quel point le Street Art s'inscrit dans une évolution permanente, vivante, une respiration sans cesse renouvelée...



Mélodie Launay,
médiatrice de
la galerie,
et Laurence Briand,
directrice,
devant l'oeuvre
de Gris1
- « Les pigeons » -
qui illustre l'affiche
de l'exposition.





En fin de parcours d'exposition, les visiteurs sont invités à expérimenter le Light Painting (installation de l'artiste rennais Patrick Suchet)



Monkey Bird - un collectif né en 2012 - emprunte au registre du bestiaire, plus particulièrement le singe et l'oiseau.

La Galerie accueille en visite libre, mais elle propose aussi des visites personnalisées et adaptées pour les groupes (scolaires, centres de loisirs, comités d'entreprise, associations...)

Contactez la médiatrice, Mélanie Launay

02 23 51 35 37 / galerie@fougères-communauté.bzh

>>>> STREET ART de la rue au musée

/ Collection de Nicolas Laugero Lasserre

/ Installation de light painting de Patrick Suchet

Jusqu'au 10 décembre. Galerie d'Art Albert Bourgeois (Fougères Communauté) - Les Urbanistes - 25 rue de la caserne - Fougères.

>> Entrée libre // Du mercredi au samedi de 14h à 18h
Fermée les jours fériés

Pour suivre... : à compter du 14 janvier (et jusqu'au 18 mars), la Galerie exposera une collection d'oeuvres issues des FRAC Bretagne et Pays de La Loire.

Conservatoire-----

Chanson : les Juniors avec les Malentendus

Vendredi 2 décembre - 20h30 - Théâtre Victor Hugo
« Les Malentendus »... « nos » juniors du conservatoire, élèves de l'atelier chanson... ont enregistré « Les bancs de l'école » sur le dernier cd des Malentendus...



« En scène »

Samedi 10 décembre - 11h - Aux Urbanistes - Salle Roussel

Les rendez-vous « En scène » permettent régulièrement au grand public de découvrir les travaux des élèves.

« Sax and C° »

Dimanche 11 décembre - 16h - Salle Hermine à Lécousse
Concert pluridisciplinaire.



Concert de Noël

Mercredi 14 décembre - 16h - Auditorium Jean Langlais aux Urbanistes

avec les classes d'éveil et les ensembles de classes junior (clarinettes, saxophone, banda de cuivres, ensemble de guitare) et les 2 Poly/Sons.

Concert classes clarinette et piano

Jeu 15 décembre - 19h - Les Urbanistes - Salle Roussel

Musique de Chambre au Musée

Vendredi 16 décembre - 19h - Musée de la Villéon

Concert de la

Batterie Fanfare du Pays de Fougères

Samedi 17 décembre - 20 h30 - Centre culturel Juliette Drouet.
Entrée : 8 € - 3 € pour les moins de 10 ans - Réservation : 02 99 94 27 33



Concert Orchestres

Samedi 14 janvier - 20h - La Chapelle - Janson - Salle des Fêtes

Avec la classe éveil, l'harmonie Junior, la classe orchestre du collège Gandhi, l'orchestre à cordes junior et Batucada.

Du 24 au 29 janvier

Le conservatoire est présent dans le cadre du Festival Flambées Celtik

Mardi 17 janvier : à 9h30 - 10h30 & 14h30 au Théâtre Victor Hugo / En amont du festival: cornemuse avec Quentin Meunier.

Mercredi 18 janvier : à 18h30 - aux Urbanistes - Salle Roussel pour un rdv « En scène ! »

Mercredi 25 janvier : à 20h30 - au Coquelicot à Fougères - en 1ère partie du groupe irlandais Adamh : quatuor de guitare du conservatoire.

Vendredi 27 janvier : au centre culturel Juliette Drouet / en 1ère partie du groupe « Le passagers du Gawenn » (guitare, flûte, violon, bodhrán, accordéon et basse) : la Camareta du conservatoire.

Samedi 28 janvier : à Chauvigné / en 1ère partie de P'tit Gus trio accordéon du conservatoire.

Concerts « En scène »

Samedi 4 février - 11 h - Les Urbanistes - Salle Roussel

Mercredi 8 février - 18h30 - Les Urbanistes - Salle Roussel

Animation «Heure musicale»

Vendredi 10 février - 17h30 - Médiathèque «La Clairière» avec les deux ateliers chansons.

Atelier de Musique ancienne

Vendredi 10 février - 20h30 - Les Urbanistes - Choeur des Religieuses dans le cadre de l'exposition présentée à la Galerie d'Art.

Concert Unisson

Au profit des blessés de l'Armée de Terre.
Samedi 4 mars - 20h - Centre culturel Juliette Drouet - Avec la Musique Militaire de l'Artillerie Rennes (dir. Ph. Kesmaecker) et l'Harmonie René Guizien du Conservatoire.



A l'Affiche

©Nicolas Farard, Regard d'Emoi - Fougères

de L'Espace Aumaillerie

En savoir + sur
L'Espace Aumaillerie
www.fougères-communaute.bzh



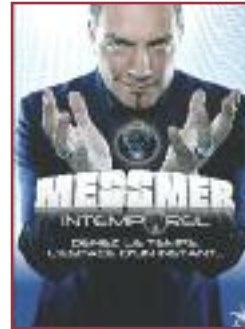
Conte musical **La Reine des Neiges**
Samedi 7 janvier
14h30 & 17h30



Vamp in the Kitchen
Samedi 28 janvier
20h30



Jeremy Ferrari
« Vends 2 pièces à Beyrouth »
Vendredi 3 mars
20h30



Messmer
Intemporel
Dimanche 12 mars
16h30



Fréro Delavega
Jeudi 23 mars - 20h

Comment réserver pour nos spectacles de L'Espace Aumaillerie : Billetterie à l'Office de Tourisme de Fougères , Carrefour, FNAC, France Billet, TICKETNET, Myticket.fr, infoconcerts.com, 213 productions Fougères. Renseignement : 213 productions 02 99 94 50 1

& du centre culturel Juliette Drouet

Pour connaître tout le programme de la saison & pour réserver :
Centre culturel Juliette Drouet, rue du Gué Maheu à Fougères. Tel : 02 99 94 83 65
centreculturel.fougères-communaute.bzh

Théâtre



Roméo & Juliette
d'après William Shakespeare par
la Cie Viva - Création soutenue
en résidence - Mise en scène
Anthony Magnier.
Vendredi 13 janvier - 20h30
Centre culturel



Hyacinthe & Rose
de François Morel avec François
Morel et Antoine Sahler.
Poésie, humour et tendresse
Samedi 7 février - 20h30
Centre culturel

Concerts

Cali
en solo
Vendredi 20 janvier
20h30 - Centre culturel



Les passagers du Gawenn

Festival
Les Flambées Celtik
du 24 au 29 janvier
Dans le cadre du festival : le centre
culturel reçoit les pasagers du Gawenn,
vendredi 27 janvier à 20h30.
Tout le programme du festival en
janvier sur : centreculturel-fougères.fr

Jeune public



Neige et verglas
Théâtre musical
Mercredi 1er février - 14h30
Centre culturel / A partir de 9 ans -
Durée : 1h20. Rock, swing et frozen-
marionettes... Voix, accordéon, bodh-
ràn, violon, guitare électrique...